



BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : UN PLAN D'URGENCE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE, VITE !

L'inflation galopante pesant sur les dépenses d'énergie, de papier ou des denrées alimentaires fragilise le fonctionnement des établissements publics d'enseignement en 2022. La diminution forte de la taxe d'apprentissage induite par la loi « avenir pro » ajoute à la difficulté des lycées pros. Cela fait naître de fortes inquiétudes à l'heure où les conseils d'administrations (CA) de nos collèges, lycées et lycées professionnels sont réunis pour discuter et adopter leur budget pour 2023.

Rares sont les Collectivités Territoriales qui ont augmenté leur dotation financière aux EPLE pour 2023 pour tenir compte du contexte. Nos établissements scolaires se trouvent en difficulté pour élaborer et adopter un budget sincère, en rapport avec leurs dépenses prévues pour 2023.

Pour nos syndicats, il est inenvisageable d'entrer localement dans une logique d'austérité opposant les dépenses pédagogiques légitimes, aux dépenses de fonctionnement lourdement impactées par l'évolution des prix du fioul, du papier ou de l'électricité. Faudra-t-il fermer des établissements, renoncer à telle acquisition de matériel ou sortie pédagogique pour rendre possible le paiement des dépenses d'énergie ? Il serait alors choisi de sacrifier la formation de la jeunesse.

À l'heure où le gouvernement a imposé ses projets de lois de finances à coups d'article 49.3, notamment pour éviter toute taxation des super profits des grandes entreprises, à l'heure où la Cour des comptes souligne la bonne santé financière d'une grande partie des départements et régions, les CA et les personnels ne tomberont pas dans le piège de soumettre l'école à des logiques d'austérité pour porter gravement atteinte à l'exercice quotidien essentiel de toutes les missions du service public d'enseignement.

Pour les syndicats du second degré de la FSU, l'État et les CT doivent assumer leurs responsabilités et financer le service public d'éducation à la hauteur de ses besoins et ambitions.

Un plan de soutien financier aux EPLE et EPLEFPA de l'enseignement agricole doit être mis en œuvre !

Il en va du fonctionnement d'un service public et de l'égalité de traitement des usagers. Les élèves et les personnels, n'ont pas à faire les frais de politiques budgétaires d'austérité, ni des querelles entre les collectivités territoriales et l'État. Il faut aussi engager un vaste plan de rénovation et d'adaptation des bâtiments aux effets climatiques.

Notre pays a les moyens de financer le fonctionnement ambitieux de nos établissements scolaires. Bien étudier, bien exercer nos métiers, dans de bonnes conditions, doit rester une priorité pour l'enseignement public de notre pays.

A Paris, le 28 novembre 2022